# FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification

Identificateur de produit Hibitane® DISINFECTANT

Autres moyens d'identification

Synonymes Hibitane \* Nolvasan Solution \* Chlorhexidine acetate 2% disinfectant

Usage recommandé Produit vétérinaire utilisé comme Désinfectant

Restrictions d'utilisation Non destiné à l'usage humain

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la compagnie

(É-U)

Zoetis Inc.

10 Sylvan Way

1-866-531-8896

Parsippany, New Jersey 07054 (USA)

Centre antipoison et de

toxicomanie Rocky

Mountain

Département de soutien

aux produits / soutien

technique

Numéro de téléphone

d'urgence

1-800-366-5288

CHEMTREC (24 heures): 1-800-424-9300

CHEMTREC international (24h/24): +1-703-527-3887

Nom de la compagnie (CA) Zoetis Canada Inc.

16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Adresse courriel

Département de soutien

aux produits

CHEMTREC international (24h/24): +1-703-527-3887

soutienauxproduits@zoetis.com

1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis

Canada au https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéToxicité aiguë, par inhalationCatégorie 4Dangers environnementauxDangereux pour le milieu aquatique, dangerCatégorie 2

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage

(!) (¥2)

Mention d'avertissement

Avertissement

Mention de danger

Nocif en cas d'inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT

978 Version n°: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

1 / 11

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer la bruine/les vapeurs/la pulvérisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un

endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position Intervention

confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez

mal. Recueillir le produit répandu.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

Renseignements PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU. Peut causer une irritation de la supplémentaires

muqueuse et des voies respiratoires.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique Nom commun et synonymes		Numéro d'enregistrement CAS	%
Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol		9002-93-1	5
Chlorhexidine acetate		56-95-1	2
ACIDE ACETIQUE		64-19-7	## / **
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	## / **

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

## Traces

\*\* pour ajuster le pH

### 4. Premiers soins

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En Inhalation

cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou Contact avec la peau

d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter Contact avec les yeux

un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer

par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Inhalation may cause difficulty breathing, chest tightness, and respiratory irritation with coughing, wheezing, and

sputum generation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Informations générales Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est

averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

**Agents extincteurs** 

inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT 978 Version nº: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate).

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

# 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la lumière directe, dans un endroit sombre et au sec. @ 15-30 °C (59-86 °F). Protéger de la chaleur et de la lumière. Ne pas laisser le matériel geler. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# Limites d'exposition professionnelle

# ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
Canada I EMT naur l'Albarta (Car	do do l'hygiène et de le cécurit	é ou trovoil. Appoye 1. Tobleou 9)

# Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	туре	valeur	
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3	
		15 ppm	
	TWA	25 mg/m3	
		10 ppm	
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

978 Version n°: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

Composants	Туре	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
Canada. LEMT de Manitoba Composants	(Règlement 217/2006, Loi sur la sécuri Type	té et l'hygiène du travail) Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
Canada. LEMT pour l'Ontar	io. (Contrôle de l'exposition à des agen	its biologiques et chimiques)
Composants	Туре	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
,	(Ministère du Travail. Règlement sur la	qualitá du miliau da travail\
Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3
		15 ppm
	TWA	25 mg/m3
		10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
•	ratchewan (Règlements sur la sécurité	et la santé au travail, 1996, Tableau 21)
Composants	Type	Valeur
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3
eurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique ol	bservée pour les ingrédients.
alyse des risques par eaux de contrôle	Chlorhexidine acetate: Zoetis OEB4 (ex <10ug/m3)	xposition de contrôle jusqu'à l'intervalle de >1ug/m3 à
ntrôles d'ingénierie		ut dans les endroits clos. Garder les niveaux de ites d'exposition ou dans la fourchette OEB indiquée
propriés	ci-dessus dans cette section. Ventilation	n générale normalement adéquate.
•		·
•	ci-dessus dans cette section. Ventilation elle, telles que les équipements de prot	ection individuelle eure de protection minimum (de plus il est recommandé
sures de protection individue Protection du visage/des	ci-dessus dans cette section. Ventilation elle, telles que les équipements de prot Porter des lunettes de sécurité par mes	ection individuelle eure de protection minimum (de plus il est recommandé
sures de protection individue Protection du visage/des yeux	ci-dessus dans cette section. Ventilation elle, telles que les équipements de prot Porter des lunettes de sécurité par mes porter un masque pour la manipulation Porte des vêtements appropriés résista	ection individuelle sure de protection minimum (de plus il est recommandé ouverte).  nts aux produits chimiques Les gants étanches sont
sures de protection individuo Protection du visage/des yeux Protection de la peau	ci-dessus dans cette section. Ventilation elle, telles que les équipements de prot Porter des lunettes de sécurité par mes porter un masque pour la manipulation Porte des vêtements appropriés résista recommandés s'il y a des risques de contraitement en vrac.  Porter un vêtement de protection appro	ection individuelle sure de protection minimum (de plus il est recommandé ouverte).
sures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau Protection des mains	ci-dessus dans cette section. Ventilation elle, telles que les équipements de prot Porter des lunettes de sécurité par mes porter un masque pour la manipulation Porte des vêtements appropriés résista recommandés s'il y a des risques de contraitement en vrac.  Porter un vêtement de protection approblouses de laboratoire, combinaisons je laboratoire.  Aucun équipement de protection respira ventilation insuffisante, porter un appara (brouillard, vapeur ou odeur) est produit minimiser l'exposition. Si les expositions d'exposition professionnelle) ou les dép protection est suffisant pour limiter les econtrôles d'ingénierie ne maintiennent profession recommandées (lorsqu'il y	rection individuelle sure de protection minimum (de plus il est recommandé ouverte).  Ints aux produits chimiques Les gants étanches sont ontact cutané avec le médicament et pour les opérations prié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes,

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Non disponible. Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Non disponible. Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau **Température** 

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque de réactions

dangereuses

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Exposition à la lumière. Éviter la

congélation

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT 978 Version nº: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017 Produits de décomposition dangereux

Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Peut inclure du chlorure d'hydrogène

# 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Nocif en cas d'inhalation. Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires.

Contact avec la peau

Peut provoquer une irritation cutanée.

Hydroxyde de sodium

Espèces: Lapin Gravité: Extrême

Chlorhexidine acetate

Espèces: Lapin Gravité: Suave

Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol

Espèces: Lapin Gravité: Suave

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

Chlorhexidine acetate

Espèces: Lapin

Gravité: Extrême

Hydroxyde de sodium

Espèces: Lapin Gravité: Extrême

Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol

Espèces: Lapin Gravité: Modéré

Ingestion

Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Inhalation may cause difficulty breathing, chest tightness, and respiratory irritation with coughing, wheezing, and sputum generation.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'inhalation.

Produit Espèces Résultats d'épreuves

Hibitane® DISINFECTANT

Aiguë Inhalation

ATE 5 mg/l (dusts/mists)

Orale

ATE > 5000 mg/kg

Composants Espèces Résultats d'épreuves

ACIDE ACETIQUE (CAS 64-19-7)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 1060 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 11.4 mg/l, 4 heures

Souris 5000 ppm

Orale

DL50 Rat 3530 mg/kg

3.31 g/kg

Chlorhexidine acetate (CAS 56-95-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT 978 Version n°: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017 SDS CANADA

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Inhalation CL50 Rat 0.1 - 0.46 mg/L **Orale** DL50 Rat (F) 1180 mg/kg Rat (M) 1710 mg/kg Souris 2000 mg/kg Subchronique Cutané **DMENO** Lapin 500 mg/kg/j., 13 semaines (Target organs: Liver, Skin) Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol (CAS 9002-93-1) Aiguë **Orale** DL50 Rat 1800 mg/kg Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Aiguë Intrapéritonéal DL50 Souris 40 mg/kg Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, Corrosion cutanée/irritation entraînant une gêne et une dermatite. cutanée Corrosivité Chlorhexidine acetate Espèces: Lapin Gravité: Suave Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut Lésions oculaires graves/irritation oculaire irriter les yeux. Contact avec les yeux Chlorhexidine acetate Espèces: Lapin Gravité: Extrême Espèces: Lapin Hydroxyde de sodium Gravité: Extrême Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol Espèces: Lapin Gravité: Modéré Sensibilisation respiratoire ou cutanée Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Irritant Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. Sensibilisation cutanée Chlorhexidine acetate **GPMT** Espèces: Cobaye Gravité: négatif Mutagénicité sur les cellules Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

germinales

Mutagénicité

Chlorhexidine acetate In Vitro Cytogenetics

Résultat: négatif

Espèces: Cellules d'ovaire du hamster chinois (CHO)

In Vivo Micronucleus Résultat: négatif

Espèces: Rat hépatocyte

Mutagénicité

Chlorhexidine acetate

Test de micronucleus Résultat: négatif

Espèces: Lymphome de la souris

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Effets sur le développement

Chlorhexidine acetate 31.25 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus,

Toxicité maternelle Résultat: LOEL Espèces: Rat Organe: Orale

62.5 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Aucun

effet à une dose maximale

Résultat: NOEL Espèces: Rat Organe: Orale

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet

dans l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE ACETIQUE (CAS 6	64-19-7)		
	CL50	Mysidopsis bahia (Mysid Shrimp)	100 - 300 mg/L, heures
		Pimephales promelas (Fathead Minnow)	> 315 mg/L, 1 heures
			122 mg/L, 24 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	65 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	75 mg/l, 96 heures
Chlorhexidine acetate (CA	S 56-95-1)		
	CE50	Daphnia Magna (Water Flea)	0.06 mg/L, 48 heures
	CL50	Lepomis macrochirus (Bluegill Sunfish)	0.6 ppm, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	1.9 ppm, 96 heures
	DL50	Colinus virginianus (Bobwhite Quail)	2013 mg/kg
Éther de polyéthylèneglyco	ol et d'octylphénol	(CAS 9002-93-1)	
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	2.8 - 3.2 mg/l, 96 heures
Hydroxyde de sodium (CA	S 1310-73-2)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/l, 96 heures
sistance et dégradation	Aucune doni	née n'est disponible sur la dégradabilité du	produit.

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT SDS CANADA 8 / 11 978 Version nº: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les

voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

Détruire conformément à

d'élimination

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide.

# 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

UN3082 **UN number** 

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine acetate)

9 Class Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** Yes

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG** 

UN3082 **UN number** 

Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine acetate), MARINE **UN proper shipping name** 

POLLUTANT (Chlorhexidine acetate)

Transport hazard class(es)

Class 9 Subsidiary risk Packing group Ш

**Environmental hazards** 

Marine pollutant Yes

**EmS** Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT SDS CANADA 9 / 11 978 Version nº: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

### IATA; IMDG



#### Polluant marin



### Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG. À partir du 1er janvier 2015, les matières à transporter qui sont classées pour le transport uniquement en tant que polluants marins et qui sont conditionnées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 litres max. pour les liquides ou ayant une masse nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 kilos max. pour les solides ne sont PAS soumis aux réglementations sur le transport de l'OACI/IATA, de l'IMDG ou de l'ADR, sous réserve que les conditions générales d'emballage définies dans ces réglementations soient satisfaites. Consulter les réglementations OACI/IATA A197, IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375.

# 15. Informations sur la réglementation

# Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

# Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

# Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

# Convention de Rotterdam

Sans objet.

# Protocole de Kyoto

Sans objet.

# Protocole de Montréal

Sans objet.

# Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT SDS CANADA 10 / 11 Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales Non existantes (EINECS) Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Europe Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Japon Non (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Non Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

Nom de l'inventaire

Non

En stock (Oui/Non)\*

réglementant les substances toxiques)

### 16. Autres informations

Pays ou région

Date de publication 22-Mai-2017

Version n° 01

ETA: Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP). Liste des abréviations

Avis de non-responsabilité Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité

sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la

meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes

Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Données toxicologiques : Données toxicologiques

GHS: Classification

Nom de la matière : Hibitane® DISINFECTANT 978 Version nº: 01 Date d'émission : 22-Mai-2017

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.